

25 juin 2021 -15:12

La Ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden met en place une commission d'évaluation pour investiguer sur l'incendie d'Opwijk

La Ministre de l'Intérieur met en place une commission d'évaluation composée d'experts indépendants afin d'investiguer sur l'incendie qui a ravagé un bloc d'immeubles à appartements le 9 avril à Opwijk. Cette commission formulera des conclusions et des recommandations en vue d'enrichir la réglementation en matière de sécurité incendie des bâtiments et de renforcer la sécurité des pompiers lors de leurs interventions. Le marché public pour la mise en place de cette commission a été lancé.

Le vendredi 9 avril 2021, un incendie a ravagé en peu de temps un bloc d'immeubles à appartements dans le centre de la commune d'Opwijk, en Brabant flamand. Onze appartements situés aux étages supérieurs ont été complètement détruits. Les appartements des étages inférieurs ont également subi des dégâts dus à la fumée et à l'eau.

Etonnamment, l'immeuble où s'est déclaré l'incendie était assez récent et devait donc être conforme aux prescriptions en vigueur en matière de sécurité incendie. Il est donc important d'examiner de quelle manière la technique de construction utilisée a pu contribuer au développement rapide et intense de l'incendie et si ces prescriptions doivent être adaptées afin d'éviter de tels incendies à l'avenir.

Par ailleurs, il est aussi important d'étudier comment les pompiers peuvent lutter contre ces incendies de manière plus sûre et efficace. Les recommandations de la commission d'évaluation les aideront à mieux comprendre et évaluer le développement rapide de tels incendies et les risques qui leur sont associés.

La Ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden : « *En tant que Ministre responsable de l'adoption de la réglementation en matière de sécurité incendie, je souhaite mettre en place une commission d'évaluation qui, en collaboration avec les pompiers, examinera pourquoi l'incendie d'Opwijk, malgré les règles existantes, a pu se propager si rapidement et a pu prendre une telle ampleur. Dans le même temps, elle formulera des recommandations techniques afin de permettre aux pompiers d'améliorer leurs procédures pour faire face à ce type d'incendie de façon plus sécurisée et plus efficiente. Nous devons tirer les leçons de cette incendie.* »

La commission d'évaluation est chargée de présenter avant la fin de cette année un rapport répondant aux questions suivantes : Pourquoi le feu a-t-il pu se développer si rapidement et si violemment ? Quelles mesures structurelles sont nécessaires pour éviter que cela ne se reproduise à l'avenir ? Comment s'assurer que les pompiers peuvent lutter contre ce type d'incendie en toute sécurité ?

La commission d'évaluation ne cherchera donc pas à trouver le responsable de l'incendie ou qui incriminer pour les défauts qui ont permis à l'incendie de se développer. Ces points font partie de l'enquête judiciaire.

Le marché public pour la réalisation de cette investigation a été lancé le 25 juin 2021. Les experts désireux d'y prendre part peuvent soumettre leurs propositions par le biais de ce marché public.

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité civile
Service Communication
Rue de Louvain 1
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 500 26 02
<https://www.securitecivile.be>

Alain Delire
Porte-parole (FR)
+32 470 10 03 48
alain.delire@ibz.fgov.be

ThomasBiebaw
Porte-parole (NL)
+32 471 50 06 94
thomas.biebaw@ibz.fgov.be